

Formation PPL (A), Pilote Privé Avion

Privilèges :

- Le titulaire d'une licence PPL(A) peut voler en France et en dehors du territoire français sous conditions d'obtenir l'aptitude à l'utilisation de la langue anglaise à la radio avec des passagers sans rémunération en contrepartie.
- Le titulaire d'une PPL(A) avec privilèges d'instructeur ou d'examineur peut percevoir une rémunération pour :
 - la fourniture d'une instruction au vol pour la LAPL(A) ou la PPL(A) ;
 - la conduite d'examens de compétences et de contrôles de compétences pour ces licences ;
 - la formation, les tests et la vérification des qualifications ou des certificats attachés à cette licence

Pre requis :

- 16 ans pour le premier vol solo, 17 ans pour passer l'examen pratique de la licence PPL(A)
- Pas de niveau scolaire minimum
- Visite médicale de classe 2 (recommandée avant de débiter les vols et obligatoire avant le premier vol solo)

Détail de la formation :

La formation PPL (A) est basé sur le CBTA, instruction et l'évaluation suivant les compétences. Les compétences techniques et non techniques sont travaillées et évaluées durant toute la formations théorique et pratique. Lorsque les conditions sont réunies les stagiaires peuvent voler en back Seat ce qui permet leur permet d'assister aux vols d'autres stagiaires. Il est conseillé de prévoir de faire la formation sur une période de 18 mois maximum afin de maximiser les chances de réaliser la formation dans el minimum d'heures prévues.

• Formation théorique :

- 7 jours en cours encadrés avec un instructeur.
- Travail personnel à l'entraînement aux QCM de l'examen, le Responsable Pédagogique surveillera vos résultats afin de vous venir en aide en cas de difficultés
- Votre instructeur sera toujours là pour répondre à vos questions
- Examens théorique divisés en 2 épreuves qui se passent dans un centre d'examen DGAC :

SG Aéro

1 rue Suzanne Bernard
10 600 BARBEREY St SULPICE

Tel : +337 88 91 60 22 - Mail : contact.sgaero@gmail.com

SIREN : 912 793 536 RCS TROYES TVA intracommunautaire : FR04 912793536



- **Épreuve commune**, durée 1h15 : Réglementation, performance humaine, Météorologie, Communications
- **Épreuve spécifique**, durée 1h55 : Connaissance générale de l'aéronef, principe du vol, navigation, performances et préparation du vol, procédures opérationnelles
- **Formation en vol :**
 - 35 heures de formations au vol avec un instructeur
 - 10 heures de vol seul à bord, dont 5 heures sont en vol de navigation dont une navigation de 270 km au moins avec un atterrissage complet sur deux aérodromes différents de celui de décollage.
 - Chaque vol est précédé d'un briefing de 20 minutes au moins qui permet d'appréhender l'ensemble des points qui seront vu lors du vol d'instruction. Pour les vols de navigation, l'instructeur vérifiera la préparation du vol afin d'éviter les mauvaises surprises.
 - Chaque vol est suivi d'un débriefing de 10 minutes au moins pendant lequel l'instructeur et le stagiaire analysent les performances du vol.
 - Test en vol d'une durée de 2h30 environ qui permet la délivrance de la licence de Pilote Privé Avion PPL (A).

Pour toutes autres questions n'hésitez pas nous sommes là pour vous répondre.

contact.sgaero@gmail.com

[**www.sgaero.net**](http://www.sgaero.net)